

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Du mercredi 5 juillet 2017 à 19 heures

Les Membres du Comité Syndical :

Présents : Sylvaine CHRISTIN, Clotilde DOUCHEMENT, Corine NERI, Mandy DURET, Richard DESCHAMPS-BERGER, Jean-Paul RATEL.

Excusées : Véronique BENOIT, Delphine RICHARD.

Absent : Ondine BONNET-REBIERE, Gilles PETIT.

La Présidente propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 7 juin 2017.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ **Recrutement d'un adjoint administratif, suite à une demande de mise en disponibilité :**

Suite à la demande de mise en disponibilité, de Madame Sandra BOULAY, adjointe administratif au secrétariat du SIVU scolaire, des entretiens d'embauches ont été réalisés. Il s'avère que la personne qui correspond le mieux au profil du poste demandé est éligible à un contrat CUI/CAE (contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi). Ce type de contrat est un contrat aidé qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, le retour à l'emploi d'une personne qui rencontre des difficultés sociales ou professionnelles pour retrouver du travail. Il est proposé, afin de pouvoir recruter cette personne en CDD et pour une durée d'un an à compter du 17 août 2017, d'autoriser la Présidente :

- ✓ à mettre en œuvre le dispositif,
 - ✓ à signer une convention avec Pôle Emploi,
 - ✓ à signer les contrats nécessaires à ce recrutement,
 - ✓ à percevoir l'aide de l'Etat,
 - ✓ à verser le salaire à l'agent recruté
- Le Comité Syndical après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise la Présidente à tout mettre en œuvre afin de permettre le recrutement de cet adjoint Administratif.

❖ **Dématérialisation des actes administratifs vers la Préfecture**

La Présidente propose de dématérialiser les actes administratifs, envois des délibérations, des arrêtés, des maquettes budgétaires... auprès de la Préfecture de la Savoie. Elle explique qu'il faut valider le principe de la télétransmission des actes administratifs via ACTES Règlementaires et la télétransmission des maquettes budgétaires via Actes Budgétaires. Pour cela il faut signer une convention avec la Préfecture et un marché avec le tiers de télétransmission.

- Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité des présents de valider le principe de la télétransmission des actes administratifs et autorise la Présidente à signer la future convention avec la Préfecture et tous les documents relatifs à cette dématérialisation.

❖ Questions & informations diverses

- Afin de clôturer la fin de la scolarité primaire, des dictionnaires ont été offerts aux 16 enfants de CM2 le 27 juin dernier.
- Des nouveaux manuels scolaires de Français et de Maths ont été achetés pour les CM1 & CM2.
- Le pot de fin d'année a eu lieu le 27 juin.
- Réception de l'accord d'attribution de la subvention demandée auprès du Département pour l'extension des bâtiments scolaires, pour un montant de 76 000 €.
- Une demande de devis a été faite pour un désembuage du système de chauffage, ainsi que pour un contrat de maintenance de la chaudière.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 06/07/2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LA CHAVANNE, le 6 juillet 2017

La Présidente,
Sylvaine CHRISTIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
LA CHAVANNE PLANAISE
Mairie de la Chavanne
Chef Lieu
73800 LA CHAVANNE